



TRAVAUX D'AMÉLIORATION DE LA PERFORMANCE ÉNERGÉTIQUE ÉLIGIBLES À
L'ÉCO-PRÊT A TAUX ZÉRO

ATTEINTE D'UNE PERFORMANCE ÉNERGÉTIQUE GLOBALE MINIMALE, METROPOLE
« FORMULAIRE TYPE – FACTURES »
APPLICABLE AUX OFFRES DE PRÊTS ÉMISES ENTRE LE 1^{ER} MARS ET LE 30 JUIN
2019

CADRE A – Données relatives au logement et aux travaux

À remplir par le demandeur

Logement

• **Adresse de réalisation des travaux :**

N° d'appartement _____

N° _____ Voie _____

Code postal _____ Ville _____

• **Année d'achèvement du logement :** _____

• **Nature du logement faisant l'objet des travaux :**

maison individuelle appartement

• **Occupation du logement :**

par le propriétaire mis à disposition gratuitement en location vacant

• **Catégorie du propriétaire :**

particulier société civile

Caractéristiques des travaux

• **Travaux réalisés pour le compte :**

du bénéficiaire de la copropriété du bénéficiaire et de la copropriété

• **Type de travaux :** Performance globale

• Montant total des travaux d'amélioration de la performance énergétique du logement et travaux induits associés en € TTC = _____

• Montant total des frais (étude, architecte, géomètre, assurance...) en € TTC= _____

• **Montant total en € TTC**.....= _____

• **Montant total en € des subventions reçues ou à recevoir** de l'ANAH, d'une collectivité, autre.....= _____

Demande accompagnée :

- d'une synthèse d'étude thermique ;
- de _____ factures pour les travaux d'amélioration de la performance énergétique et travaux induits associés ;
- de _____ factures pour les frais ;
- de _____ documents attestant de la part des travaux de la copropriété revenant au logement ;
- de _____ documents attestant de l'occupation à titre de résidence principale, et le cas échéant de la location.

Je(nous) soussigné(e)(s),

• Nom : _____ Nom de jeune fille : _____ Prénom : _____

• Nom : _____ Nom de jeune fille : _____ Prénom : _____

Associé(e)(s), représentant la société civile : _____

- certifie(ons) sur l'honneur que le logement est occupé à titre de résidence principale ou m'engage (nous engageons) à l'occuper à titre de résidence principale ou à le donner en location à un ménage qui en fait sa résidence principale dans un délai de six mois à compter de la remise du présent formulaire ;
- certifie(ons) sur l'honneur que, à ma(notre) connaissance, le logement n'a bénéficié que d'un éco-prêt à taux zéro ;
- certifie(ons) sur l'honneur que les frais et travaux induits respectent les critères d'éligibilité de l'éco-prêt à taux zéro ;
- certifie(ons) sur l'honneur que l'ensemble des renseignements du présent formulaire est exact ;
- certifie(ons) sur l'honneur avoir effectivement réalisé les travaux du présent formulaire ;
- reconnais(sons) avoir été informé(e)(s) que les caractéristiques des travaux du présent formulaire me(nous) donnaient le droit de demander un éco-prêt d'un montant de _____ € et avoir bénéficié d'un montant de _____ € ;
- reconnais(sons) avoir été informé(e)(s) des modalités de régularisation dans le cas où j'aurais(nous aurions) bénéficié d'un éco-prêt d'un montant supérieur au montant auquel j'avais(nous avions) droit ;
- reconnais(sons) avoir bénéficié à ma(notre) demande d'un éco-prêt d'une durée de _____ mois.

Fait à _____ le _____

Signature(s)

Date de remise __ / __ / ____

(cachet de l'établissement)

CADRE B - Eligibilité des travaux d'économie d'énergie au prêt - « Formulaire Type - Factures » applicable aux offres de prêts émises entre le 1^{er} mars et le 30 juin 2019
A faire remplir aux entreprises par le bénéficiaire

À remplir par les entreprises réalisant les travaux et le cas échéant par le syndic de copropriété pour le coût revenant au logement.

En signant le présent document, l'entreprise certifie sur l'honneur qu'elle a pris connaissance de l'étude thermique et que les travaux visés par la présente attestation respectent les prescriptions de l'étude thermique pour atteindre la performance indiquée.

L'entreprise certifie qu'elle remplit les critères de qualification exigés par le décret n° NOR ETLL1411462D lui permettant de réaliser ces travaux. Elle certifie également que le coût total indiqué correspond aux travaux d'amélioration de la performance énergétique et aux travaux induits indissociablement liés éligibles à l'éco-PTZ réalisés le cas échéant par une entreprise tierce. En cas d'inéligibilité partielle ou totale des travaux déclarés, l'entreprise sera sanctionnée d'une amende d'un montant égal à 10% du montant des travaux non justifié.

| | |
|--|--|
| Nature de travaux : Coût total éligible revenant au logement* = _____ € TTC <i>(A remplir par le syndic si les travaux sont réalisés pour le compte de la copropriété)</i> Coût total éligible des travaux prévus pour l'ensemble de la copropriété* = _____ € TTC <i>(A remplir par l'entreprise, uniquement si les travaux sont réalisés pour le compte de la copropriété)</i> Nom du signataire : _____ Nom de l'entreprise : _____ N° SIRET : _____ Fait à _____ le _____ Nombre de factures jointes : _____ Signature _____ Tampon _____ | Nature de travaux : Coût total éligible revenant au logement* = _____ € TTC <i>(A remplir par le syndic si les travaux sont réalisés pour le compte de la copropriété)</i> Coût total éligible des travaux prévus pour l'ensemble de la copropriété* = _____ € TTC <i>(A remplir par l'entreprise, uniquement si les travaux sont réalisés pour le compte de la copropriété)</i> Nom du signataire : _____ Nom de l'entreprise : _____ N° SIRET : _____ Fait à _____ le _____ Nombre de factures jointes : _____ Signature _____ Tampon _____ |
|--|--|

| | |
|--|--|
| Nature de travaux : Coût total éligible revenant au logement* = _____ € TTC <i>(A remplir par le syndic si les travaux sont réalisés pour le compte de la copropriété)</i> Coût total éligible des travaux prévus pour l'ensemble de la copropriété* = _____ € TTC <i>(A remplir par l'entreprise, uniquement si les travaux sont réalisés pour le compte de la copropriété)</i> Nom du signataire : _____ Nom de l'entreprise : _____ N° SIRET : _____ Fait à _____ le _____ Nombre de factures jointes : _____ Signature _____ Tampon _____ | Nature de travaux : Coût total éligible revenant au logement* = _____ € TTC <i>(A remplir par le syndic si les travaux sont réalisés pour le compte de la copropriété)</i> Coût total éligible des travaux prévus pour l'ensemble de la copropriété* = _____ € TTC <i>(A remplir par l'entreprise, uniquement si les travaux sont réalisés pour le compte de la copropriété)</i> Nom du signataire : _____ Nom de l'entreprise : _____ N° SIRET : _____ Fait à _____ le _____ Nombre de factures jointes : _____ Signature _____ Tampon _____ |
|--|--|

À faire remplir par le bureau d'étude thermique ayant réalisé le calcul

| | | | |
|--|--|--|---|
| Zone climatique du bâtiment | <input type="checkbox"/> H1A <input type="checkbox"/> H1B <input type="checkbox"/> H1C <input type="checkbox"/> H2A <input type="checkbox"/> H2B <input type="checkbox"/> H2C <input type="checkbox"/> H2D <input type="checkbox"/> H3 | Valeur du coefficient a ³ = | |
| Altitude du bâtiment | <input type="checkbox"/> ≤ 400 m <input type="checkbox"/> 400 m < ≤ 800 m <input type="checkbox"/> > 800 m | Valeur du coefficient b ⁴ = | |
| Consommation conventionnelle du bâtiment avant les travaux en énergie primaire, calculée avec la méthode TH-C-E ex | | C _{initial} = kWh/m ² /an d'énergie primaire | |
| Consommation conventionnelle du bâtiment rénové en énergie primaire, calculée avec la méthode TH-C-E ex | | C = kWh/m ² /an d'énergie primaire | ≤ 80 (a+b) = Si C _{initial} < 180 (a+b) = ≤ 150 (a+b) = Si C _{initial} ≥ 180 (a+b) = |

Je soussigné(e) : certifie sur l'honneur exactes les valeurs de consommation conventionnelle d'énergie indiquées ci-dessus, et que les travaux énumérés ci-dessus ont permis d'atteindre la performance indiquée qui respecte les critères d'éligibilité prévus par l'arrêté n° NOR DEVU0903668A.

Nom de l'entreprise : _____

N° SIRET : _____

Fait à _____ le _____

Signature _____ Tampon _____

Adresse de réalisation des travaux : _____

*** Seul le coût total éligible indiqué par l'entreprise fait foi.**

³ La valeur du coefficient a est définie au 2° de l'article 2 de l'arrêté du 29 septembre 2009

⁴ La valeur du coefficient b est définie au 2° de l'article 2 de l'arrêté du 29 septembre 2009